

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

L'adhérent peut être exclu à tout moment s'il ne respecte pas le code moral et les règles ci-après.

1. TENUE OBLIGATOIRE

- La tenue est un bas de kimono noir, un chandail blanc officiel ou sans marquage à col rond et des souliers propres.
- L'élève doit être muni de toutes les protections obligatoires : coquille, protège-tibias, protège-dents, gants de boxe 12oz minimum, plastron, et en cas d'oubli il doit en informer l'instructeur avant le début de la séance.
- Le port de bijoux et accessoires est interdit pendant les cours pour des raisons de sécurité (collier, montre, bagues, bracelets, boucle d'oreilles, piercing, couvre-tête et autres accessoires).
- Avoir une hygiène corporelle convenable : vêtements propres, ongles coupés, cheveux longs attachés, chaussettes propres.

2. PAIEMENT

Pour être autorisé à s'entraîner, l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives et paiement de la cotisation.

3. SÉCURITÉ

- L'adhérent doit écouter attentivement les **explications et consignes de sécurité**.
- Le club ne peut être tenu responsable des accidents survenus par le non-respect des consignes de sécurité érigées par l'enseignant.
- L'élève doit prévenir l'instructeur en cas de blessure ou besoin de quitter la salle.
 - Toute modification de son état de santé doit être rapportée à l'enseignant en début de cours (état de faiblesse, blessure...).
 - L'enseignant se réserve le droit de ne pas accepter ou d'exclure tout candidat dont le comportement serait à l'encontre des principes non violents.

4. DISCIPLINE / RESPECT MUTUEL

- L'élève **s'engage à respecter les instructions et corrections de l'instructeur**.
- L'adhérent devra respecter les enseignants et ses partenaires de travail. Rien ne justifie le manque de respect.
- Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé.
- Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés. **En cas de retard ou de tenue non conforme**, l'élève pourra se voir refuser l'accès au cours.
- L'enseignant peut exclure toute personne causant des troubles au bon déroulement du cours : bruit, retard, comportement occasionnant une gêne ou un danger pour lui-même ou les autres élèves.
- Le club ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

5. RESPECT DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

- Les locaux, leurs abords, le mobilier et le matériel mis à disposition des élèves sont à respecter.
- Maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition. Il est interdit de fumer dans les locaux.
- Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate du fautif et l'application d'une facturation additionnelle.

CODE MORAL

«Je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve : d'honnêteté, de non agressivité, d'humilité, de respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav maga exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité. »

Je m'engage à respecter le **règlement intérieur et le code moral** et je déclare en avoir pris connaissance.